

**Pour être valable cette procuration devra être en possession  
d'Ackermans & van Haaren SA au plus tard le mardi 17 mai 2016**

**PROCURATION**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LUNDI 23 MAI 2016

ACKERMANS & van HAAREN SA

Le soussigné, .....  
propriétaire de ..... actions dématérialisées et/ou .....  
actions nominatives d'Ackermans & van Haaren SA dont le siège social est établi à 2000 Anvers,  
Begijnenvest 113, désigne comme mandataire spécial avec possibilité de substitution:  
.....  
à qui il/elle donne tous pouvoirs pour le/la représenter à l'assemblée générale ordinaire, qui se tient  
le 23 mai 2016 à 15.00 heure au siège social de la société.

L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant:

**1. Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015**

**2. Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015**

**3. Approbation des comptes annuels statutaires et consolidés**

Proposition de décision : approbation des comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2015, y compris l'approbation d'un dividende brut de **1,96 euro** par action.

Pour  Contre  Abstention

**4. Décharge aux administrateurs**

Proposition de décision : décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

Alexia Bertrand	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Luc Bertrand	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Jacques Delen	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Teun Jurgens	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Pierre Macharis	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Julien Pestiaux	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Thierry van Baren	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Frederic van Haaren	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention
Pierre Willaert	<input type="checkbox"/> Pour	<input type="checkbox"/> Contre	<input type="checkbox"/> Abstention

**5. Décharge au commissaire**

Proposition de décision : décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

Pour  Contre  Abstention

**6. Nomination d' administrateurs**

**6.1** Proposition de décision : approbation du renouvellement du mandat de Monsieur **Jacques Delen** pour une période de quatre (4) ans.

**Jacques Delen** (°1949, belge) a obtenu le diplôme d'agent de change en 1976. Jacques Delen est président du conseil d'administration de la Banque Delen. Il est également administrateur du groupe de plantation coté en bourse Sipef et de la Banque J.Van Breda & C°. Jacques Delen est administrateur d'Ackermans & van Haaren depuis 1992 et a été nommé président du conseil d'administration en 2011.

Pour  Contre  Abstention

- 6.2 Proposition de décision: approbation du renouvellement du mandat de Monsieur **Pierre Macharis** pour une période de quatre (4) ans.

**Pierre Macharis** (°1962, belge) a obtenu en 1986 le diplôme de licencié en sciences commerciales et financières et en 1983 le diplôme d'ingénieur industriel en automatisation. Il est actuellement CEO et président du comité de direction de VPK Packaging Group, un groupe à intégration verticale actif dans l'emballage et dont le siège central est situé en Belgique. Pierre Macharis est également président de Cobelpa, l'association des fabricants de pâtes, papiers et cartons de Belgique, il est administrateur de CEPI, la confédération européenne des industries papetières et il est membre du conseil d'administration et du comité de direction de la FEB. Pierre Macharis a été nommé administrateur d'Ackermans & van Haaren en 2004 et est président du comité de rémunération depuis 2011.

Pour  Contre  Abstention

- 6.3 Proposition de décision: approbation du renouvellement du mandat de Monsieur **Pierre Willaert** pour une période de quatre (4) ans.

**Pierre Willaert** (°1959, belge) est licencié en sciences commerciales et financières et a obtenu le diplôme de l'Association Belge des Analystes Financiers (ABAF-BVFA), dont il est toujours membre. Pierre Willaert était associé-gérant et membre du comité d'audit de la Banque Puilaetco jusqu'à l'acquisition par KBL en 2004. Il est aussi administrateur de Tein Technology, une entreprise ICT bruxelloise qui est notamment spécialisée dans la vidéosurveillance. En 1998, Pierre Willaert a été nommé administrateur d'Ackermans & van Haaren et il préside, depuis 2004, le comité d'audit.

Pour  Contre  Abstention

- 6.4 Proposition de décision: approbation de la nomination de **Marion Debruyne SPRL**, représenté par Madame Marion Debruyne, pour une période de quatre (4) ans en tant qu'administrateur indépendant compte tenu du fait que l'intéressée répond aux critères d'indépendance énoncés à l'article 526ter du Code des sociétés et à l'article 2.2.4 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la société.

Le Professeur **Marion Debruyne** (°1972, belge), a effectué des études d'ingénieur civil (1995) et a doctoré à la faculté des sciences économiques appliquées (2002), tous deux à l'Université de Gand. Elle a enseigné à la Wharton School, à la Kellogg Graduate School of Management et à la Goizueta Business School, toutes trois aux États-Unis. Marion Debruyne est actuellement doyenne de la Vlerick Business School. Gestion de l'innovation, marketing & sales et stratégie font partie de ses domaines d'expertise.

Pour  Contre  Abstention

- 6.5 Proposition de décision: approbation de la nomination de madame **Valérie Jurgens**, pour une période de quatre (4) ans en tant qu'administrateur indépendant compte tenu du fait que l'intéressée répond aux critères d'indépendance énoncés à l'article 526ter du Code des sociétés et à l'article 2.2.4 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la société.

**Valérie Jurgens** PhD (°1973, néerlandaise), a obtenu son doctorat à la School of Oriental and African Studies de l'Université de Londres (2010), où elle est active actuellement en tant que research associate. En outre, Valérie Jurgens siège dans les organes consultatifs de plusieurs institutions au Royaume-Uni et dans les Caraïbes qui ont pour but d'améliorer le sort de l'homme et de l'environnement.

Pour  Contre  Abstention

## Rémunération

Chaque administrateur a droit à une rémunération annuelle de base de 30.000 euros et un jeton de présence de 2.500 euros par participation à une réunion du conseil d'administration ou d'un comité consultatif, à l'exception du comité de nomination. Une rémunération annuelle additionnelle de 10.000 euros est prévue pour le président du comité d'audit, 5.000 euros pour les membres du comité d'audit et de 2.500 euros pour les membres du comité de rémunération.

### 7. Nomination du mandat du commissaire

Proposition de décision: sur recommandation du comité audit, approbation du renouvellement du mandat de commissaire d'**Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SC SCRL**, avec siège social à 1831 Diegem, De Kleetlaan 2, qui désigne comme représentants permanents Rottiers & C° Réviseurs d'Entreprises SCRL, avec siège social à 2830 Tisselt, Beekstraat 125, représenté par monsieur Patrick Rottiers et Wim Van Gasse SCIV SPRL, avec siège social à 8400 Oostende, Distellaan 84, représenté par monsieur Wim Van Gasse, pour une durée de trois (3) ans et approbation de la rémunération annuelle de 55.000 euros (hors TVA, frais inclus, indexé annuellement).

Pour

Contre

Abstention

### 8. Rapport de rémunération

Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération.

Pour

Contre

Abstention

### 9. Délai de préavis

Proposition de décision : approbation d'un délai de préavis de 18 mois en cas de résiliation par la société du contrat de prestation de services indépendants avec Monsieur John-Eric Bertrand, membre du comité exécutif.

Pour

Contre

Abstention

### 10. Tour de table

Le mandataire peut, en vertu de cette procuration, représenter le soussigné à toutes les assemblées ultérieures qui se tiendraient avec le même ordre du jour à cause du report de l'assemblée générale ordinaire mentionnée ci-dessus.

Fait à ..... le ..... 2016.